

Tweets du mois

[EOC EU Office](#)

[@EOCEUOffice](#) Oct 28
Challenges of sport events' organisers in the digital environment are currently discussed in an [#EPsport](#) event hosted by MEPs [@TFrankowski21](#) & [@djambazki](#). Important support from Commissioner [@GabrielMariya](#) on fighting online [#piracy](#) in times of [#Covid19](#) [@SportsGroup2024](#) [@EuSport](#)

[EOC EU Office](#)

[@EOCEUOffice](#) Oct 21
The results of the [@EUErasmusPlus](#) [#sport](#) call 2020 were published yesterday https://ec.europa.eu/sport/news/2020/selection-results-erasmus-sport-published_en.... Despite the 50% increase of applications, we are happy to see that 14 of our partners are involved in the projects. Altogether 18 European NOCs are participating. Congrats to all!

[EOC EU Office](#)

[@EOCEUOffice](#) Oct 16
Our two current projects on sport governance, [@POINTS_EU](#) & [#RINGSproject](#) would not be possible without the support of [@EUErasmusPlus](#) [#Sport](#). We look forward to continue working on [#Erasmus](#) projects during the new [#MFF](#) & congratulate the programme on all its success! [#ErasmusDays](#)

Table des matières

Editorial	2
-----------	---

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Coronavirus: Le Conseil adopte une nouvelle recommandation pour plus de coordination entre Etats	3
Le Parlement européen organise une discussion sur le rapport "Challenge of sport events' organisers in the digital environment"	5
Semaine européenne de régions et des villes: Workshop "Promouvoir un sport plus vert dans nos régions"	6
Séminaire en ligne organisé par l'APES sur les effets du Covid-19 sur le sport	8
L'ULEB dépose une plainte contre Euroleague	9

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Erasmus+ Sport 2020: publication des résultats	9
Projets Pilotes et Actions préparatoires – Résultats de la session 2020	10

LE COIN DES PARTENAIRES

Réunion avec les partenaires – Mise à jour sur l'actualité politique de l'UE	12
Les membres de la Commission UE des COE réunis virtuellement pour échanger des dernières activités de l'UE	13
Le projet POINTS a officiellement lancé ses outils pour soutenir l'intégrité les organisations sportives	14

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Avec l'augmentation rapide du nombre de nouvelles infections au Covid-19 dans toute l'Union européenne, la question de savoir comment maintenir en vie le sport professionnel et amateur devient de plus en plus centrale. Les restrictions déjà imposées ou imminentes dans un certain nombre d'États membres de l'Union européenne limitent considérablement la possibilité d'organiser des manifestations sportives et posent des défis sans précédent au sport professionnel en particulier.

Les enquêtes menées auprès des fédérations sportives montrent la grande incertitude et font craindre que toutes les ligues et fédérations ne survivront pas à la crise si des solutions ne sont pas disponibles prochainement.

Au cours des deux derniers mois de la présidence allemande de l'UE, d'autres questions importantes doivent également être abordées. En particulier, les négociations sur les perspectives financières 2021-27 entrent dans une phase décisive et sont liées à la discussion sur les futures sanctions financières pour les violations de l'État de droit. Cela signifie qu'il reste des incertitudes sur quand et avec quelles règles des programmes importants tels que Erasmus+ Sport et les Fonds structurels européens seront adoptés. Concernant le fonds européen de développement régional (FEDER), il existe toujours l'espoir qu'un amendement puisse être adopté permettant de financer les infrastructures sportives. Ce serait également un grand succès pour le bureau des COE auprès de l'UE, qui a œuvré pour une telle disposition depuis le début des négociations.

Lors de sa réunion du 13 octobre, le Conseil général a abordé la question de la libre circulation en période de pandémie de Covid-19. Les discussions ont abouti à un certain nombre d'accords concernant un meilleur échange d'informations entre les États membres et des critères communs pour l'identification des zones rouges. Toutefois, le Conseil n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur une approche commune concernant la durée des périodes de quarantaine ou la reconnaissance mutuelle des tests, qui permettrait également aux équipes sportives de voyager plus facilement et de manière plus prévisible. La présidence allemande du Conseil a accueilli favorablement la position sur cette question rédigé conjointement par le bureau des COE auprès de l'UE et des fédérations européennes de sports collectifs et il n'est pas exclu que cette question joue un rôle lors de la réunion des ministres européens des sports, le 1er décembre.

Les résultats de l'appel à propositions Erasmus+ Sport qui viennent d'être publiés montrent une forte augmentation du nombre de candidatures, confirmant que le futur programme devra être équipé de manière adéquate pour répondre aux attentes. La demande est évidente et la Commission européenne serait certainement bien avisée d'accorder à l'avenir une attention encore plus grande à la durabilité et à l'héritage des candidatures de projets, qui peuvent être garantis principalement par le sport organisé, c'est-à-dire les fédérations et les clubs.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Folker Hellmund
Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

Coronavirus: Le Conseil adopte une nouvelle recommandation pour plus de coordination entre Etats

Le 13 octobre 2020, de nouvelles mesures non-contraignantes ont été adoptées par le Conseil, dans le cadre de la coordination des règles relatives aux voyages au sein de l'UE durant la pandémie. Les Etats membres se sont ainsi entendus sur un cadre et sur des critères communs, afin de réduire l'impact négatif des mesures de restrictions mises en place en réponse à la propagation du coronavirus. Ce cadre implique notamment un [code couleur commun](#), attribué aux différentes régions d'Europe, qui sera mis à jour chaque semaine par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), selon les données transmises par les Etats membres.

De plus, les Etats membres se sont entendus sur les mesures suivantes :

- La liberté de mouvement des personnes ne devrait pas être entravées entre zones "vertes" ;
- Les Etats membres ne devraient pas, en principe, refuser l'entrée sur leur territoire aux citoyens d'autres Etats membres, mais ils peuvent demander de ces citoyens issus de zones qui ne seraient pas "vertes" de devoir se soumettre à une quarantaine ou à un test ;
- Les Etats membres peuvent demander à un voyageur s'étant fait tester dans son pays d'origine de se refaire tester à son arrivée dans le pays de destination ;
- Les Etats membres devraient néanmoins reconnaître les tests effectués dans d'autres Etats membres par les autorités de santé compétentes ;

- Les États membres pourraient également exiger des voyageurs entrant sur leur territoire qu'ils se soumettent à des formulaires de localisation des passagers (un formulaire européen commun de localisation des passagers devrait être élaboré en vue d'une éventuelle utilisation commune).
- Des dérogations aux règles de quarantaine pourraient être accordées aux voyageurs ayant une "fonction essentielle", notamment aux "personnes voyageant pour des raisons familiales ou professionnelles impératives".

La décision d'introduire ou non des restrictions à la libre circulation pour raisons de santé publique demeure la responsabilité des États membres. Toutefois, ces restrictions doivent respecter les principes de proportionnalité et de non-discrimination tels que décrits dans les traités de l'UE.

Restrictions de voyage dues au Covid-19 et impact sur le sport

Le mouvement sportif a accueilli très favorablement l'initiative, d'autant que le sport est profondément impacté par les mesures de confinement et les restrictions de voyage. Un grand nombre d'événements sportifs ont en effet été annulés ou reportés, notamment de nombreux événements Européens incluant clubs et équipes nationales. Par ailleurs, la mosaïque actuelle de règles diverses et variées mises en place par les Etats membres rend presque impossible la planification et l'organisation à la fois efficace et responsable de compétitions paneuropéennes. C'est pour-

quoi, en particulier pour les compétitions paneuropéennes, plus de clarté, de pragmatisme et de coordination dans les règles européennes seraient vitales.

Les fédérations européennes de sport d'équipe expriment leur approbation à la proposition de la Commission

En amont de la réunion du Conseil, les Fédérations européennes de sports collectifs (FIBA Europe, EHF, CEV, Rugby Europe et UEFA), en collaboration avec les COE et avec le soutien du bureau des COE auprès de l'UE, ont envoyé une lettre commune aux ministres de l'UE. A travers cette lettre, les Fédérations européennes de sports collectifs et les COE :

- Ont exhorté la présidence allemande du Conseil de l'UE et les États membres à reprendre la [proposition de la Commission européenne](#) du 4 septembre 2020 "sur une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réponse à la pandémie COVID-19" ;
- Ont appelé les États membres à adopter une approche pragmatique et se coordonner en matière de restriction de la libre circulation, afin de garantir une planification efficace et une organisation responsable des compétitions européennes ou internationales, notamment les matchs de qualification, jusqu'à ce qu'une coordination adéquate soit mise en place au niveau européen.

Dans cette lettre sont également précisés les protocoles de santé spécifiques mis en place par les fédérations, afin de protéger au maximum les athlètes, les officiels et leur entourage, ainsi que les spectateurs.

Compte tenu des défis actuels des fédérations sportives pour organiser des compétitions paneuropéennes, les recommandations du Conseil sont un premier pas encourageant. Le cadre mis en place n'offre toutefois guère plus de prévisibilité concernant l'organisation de compétitions sportives paneuropéennes, car les règles de quarantaine varient encore d'un pays à l'autre. C'est pourquoi la responsabilité

repose toujours majoritairement sur les épaules des fédérations sportives nationales pour faire face aux réglementations nationales.

Dernières évolutions

Suite à l'augmentation récente des chiffres d'infections dans la plupart des États Membres, la Commission a annoncé des [mesures supplémentaires](#) le 28 octobre. Selon la présidente de la Commission, Mme von der Leyen, il s'agit notamment "d'améliorer l'accès aux tests rapides et [...] de faciliter les déplacements en toute sécurité lorsque cela est nécessaire". Ces mesures impliquent également le lancement d'un formulaire commun de localisation des passagers qui devrait être mis en place d'ici décembre, en complément d'une interopérabilité accrue des applications de tracing.

Cette proposition de la Commission a été confirmée lors de la [réunion du Conseil du 29 octobre](#), lors de laquelle les chefs d'Etat et les gouvernements se sont entendus quant à des mesures de coordination plus fortes dans le combat contre la pandémie. En particulier, le Président du Conseil Charles Michel a souligné l'importance de la reconnaissance mutuelle des tests, du déploiement des tests rapides, car cela contribuera à "réduire l'impact sur la liberté de mouvement".

Les chefs d'Etat se sont par ailleurs mis d'accord sur une approche commune concernant les tests rapides et ont mis en avant l'importance d'une coopération dans le domaine des vaccins. A ce propos, la Commission a prôné une [distribution équitable des vaccins aux États membres](#), dès lors que ceux-ci seront disponibles. Néanmoins, aucune information officielle n'a été donnée concernant la disponibilité d'un vaccin au niveau européen.

PLUS D'INFORMATIONS

[Council recommendation
Commission proposal as of September 4
Website Re-Open EU](#)

Le Parlement européen organise une discussion sur le rapport “Challenge of sport events’ organisers in the digital environment”

Le 28 octobre, une réunion en ligne était organisée pour discuter du prochain rapport intitulé “*Les défis des organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique*”, par le parlementaire européen Tomasz Frankowski (PPE), ainsi que ses collègues parlementaires Angel Dzhambazki (ECR), Irena Joveva (Renew Europe) et Hannes Heide (S&D). Pour information, le député Dzhambazki est rapporteur de la commission JURI, elle-même en charge du rapport, tandis que le député Frankowski est rapporteur de la commission CULT, mandaté pour avis. Les députés Joveva et Heide sont tous deux rapporteurs fictifs de la commission CULT.

Dans son introduction, le député Frankowski a souligné que le piratage d'événements lors de retransmission en direct était une menace pour le développement à long terme du secteur du sport. Le député européen Dzhambazki a par la suite fait remarquer que le facteur “*live est ce qui rend le sport unique et nécessite de ce fait une protection spéciale*”. Il a de ce fait insisté sur le fait que les flux illégaux devaient être supprimés dans un cadre temporel responsable.

Mariya Gabriel, Commissaire en charge du sport a mis l'accent sur le fait que les fédérations sportives étaient dépendantes des droits de transmission. En ce sens, le piratage est une menace pour le système sportif dans son ensemble. Elle a également évoqué le fait que les événements sportifs se différenciaient des autres contenus en ligne tels que films et séries, de par l'aspect “live” et l'imprévisibilité du résultat.

Le débat suivant était modéré par Per Strömbäck, du Forum pour la société numérique Netopia, avec pour invités les intervenants suivants :

- Krisztina Stump, chef d'unité adjoint du droit d'auteur, DG Connect, Commission européenne
- Bogdan Cîinaru, Coalition coordonnée contre la criminalité liée à la propriété intellectuelle, Europol
- Mark Lichtenhein, président de la coalition des propriétaires de droits sportifs
- Erlinda Tabla, VP Responsable du service juridique, Eurosport / Sports mondiaux
- Andrew Moger, directeur exécutif, News Media Coalition
- Seong Sin Han, conseiller juridique en chef, Services juridiques commerciaux et technologiques, UEFA

Les panelistes se sont tous accordés sur le fait que la piraterie en ligne d'événements sportifs devait être combattue de la manière la plus efficace et rapide possible. Bogdan Cîinaru, d'Europol, a expliqué comment des groupes criminels prenaient les détenteurs de droits sportifs en otage en capturant le signal de diffusion légal et en le dupliquant illégalement. Ce faisant, ils génèrent de l'argent grâce à des services d'abonnement illégaux offerts aux consommateurs ainsi qu'en vendant du matériel défectueux et/ou de la publicité. Selon M. Cîinaru, ces groupes opèrent souvent depuis l'extérieur de l'UE, ne sont pas enregistrés en tant que sociétés et ne paient donc pas d'impôts. Pour un consommateur, il n'est pas toujours facile de savoir si une offre est illégale, car de nombreux produits peuvent avoir l'air tout à fait professionnel. Cependant, outre le fait qu'ils sont piratés, ces services illégaux peuvent également représenter une menace majeure pour les consommateurs, car ils peuvent être porteurs de logiciels malveillants et de virus.

Erlinda Tabla, d'Eurosport, a par la suite souligné la nécessité d'éliminer les flux illégaux en moins de 30 minutes après leur détection. Dans le cas contraire, les criminels auraient alors la possibilité de générer un flux identique du même évènement, ce qui réduirait à néant tous les efforts. Seong Sin Han de l'UEFA s'est joint à cette demande, en déclarant que *"le sport en direct a besoin d'un remède en direct"*. Il a poursuivi en précisant que le piratage est un problème de masse qui résulte d'activités criminelles organisées dans des structures de type commercial, et non pas par des fans ou des médias qui partageraient des contenus liés à des événements. Pendant le Championnat d'Europe 2016, environ 160 000 flux illégaux ont été détectés par l'UEFA, c'est pourquoi les fédérations sportives ont dû investir des ressources considérables pour lutter contre le piratage.

Mark Lichtenhein, de la Coalition des propriétaires de droits sportifs, a de son côté précisé qu'il n'y avait aucune ambiguïté ni incertitude juridique à distinguer un flux légal d'un flux illégal, car celui-ci pourrait être identifié de manière infaillible par des empreintes digitales. Il a donc appelé à la mise en place d'un outil de retrait en temps réel par les plateformes des fournisseurs de services.

Andrew Moger, de la News Media Coalition, a également convenu que le piratage est un mal qui doit être combattu, mais a souligné qu'aucune action ne devait avoir d'impact sur le travail des médias.

Krisztina Stump, de la Commission européenne, a elle salué le prochain rapport du Parlement européen sur le sujet. Elle a égale-

ment laissé entendre que certaines parties de la loi européenne sur les services numériques, actuellement en cours de négociation, pourraient être pertinentes pour les détenteurs de droits sportifs. Outre les aspects techniques, elle a enfin souligné la valeur sociale du sport : *"Ni la politique, ni aucune autre chose ne peut unifier l'Europe comme le sport peut le faire"*.

Le député européen Hannes Heide (S&D) a conclu la discussion, en résumant que les problèmes de la cybercriminalité, la valeur du facteur vivant, les risques pour les consommateurs et la croissance du marché noir étaient des défis qui demandaient une réponse urgente.

En amont de cette discussion, les deux commissions du Parlement européen impliquées dans le rapport avaient déjà débattu du sujet : CULT le 22 septembre et JURI le 1er octobre. Alors que le projet d'avis de CULT est déjà publié et que les députés européens pouvaient déposer des amendements jusqu'au 30 octobre, le rapport de la commission JURI devrait être publié dans les prochaines semaines.

Le bureau de représentation des COE auprès de l'UE suit de près les discussions et travaille de concert avec le groupe SROC sur le sujet.

PLUS D'INFORMATIONS

[Procedure File: Challenges of sport events' organisers in the digital environment](#)
[Draft Opinion of the CULT committee](#)
[Exchange of views CULT](#)
[Exchange of views JURI](#)

Semaine européenne de régions et des villes: Workshop "Promouvoir un sport plus vert dans nos régions"

Dans le cadre de l'organisation de la Semaine Européenne des Régions et des villes et à

l'initiative du mouvement SHARE, un workshop virtuel était organisé le 7 octobre

2020, sur le thème de la “promotion d’un sport plus vert dans nos régions”. Ce séminaire avait notamment pour but d’attirer l’attention sur la potentielle contribution du sport au second objectif de la Politique de Cohésion 2021-2027, soit une Europe plus verte et à zéro émission de carbone. Le séminaire a mis en lumière des exemples de bonnes pratiques, notamment en termes d’innovation et d’infrastructures vertes, mais aussi l’encouragement à se déplacer à pied ou en vélo, dans l’idée d’une promotion d’un mode de vie et d’un environnement à la fois plus sain et plus écologique.

Le séminaire a commencé avec une introduction d’Yves Le Lostecque, en charge de l’unité sport au sein de la Commission, ainsi que Guglielmo Di Cola, membre du cabinet de la Commissaire Mariya Gabriel. Tous deux ont reconnu le pouvoir du sport en tant qu’outil de promotion de modes de vie plus verts. C’est pourquoi les initiatives mêlant sport et soutenabilité devraient être soutenues via des financements tels qu’Erasmus, ou les fonds structurels d’investissement (ESI).

Des exemples de bonnes pratiques venant de Finlande et du Danemark ont ensuite été présentés, suivi d’un débat entre différentes parties prenantes :

- Viola Von Cramon-Taubadel, membre du Parlement européen (MEP)
- Karl-Erik Nilsson, premier vice-président, UEFA
- Pedro Mória, assistant politique, cabinet de la commissaire européenne Ferreira pour la cohésion et les réformes
- Pauline Gessant, chargée des affaires européennes, ministre des sports, France
- Thomas Larsen Schmidt, Président, Association internationale du vélo de montagne Europe

Les discussions ont montré une volonté des différents acteurs de participer à la promotion d’un sport plus vert à la fois au sein de leur

discipline sportive, telle que l’UEFA à travers le projet co-financé par l’UE “Life Tackle”, ou sur le plan national, telle que la France et sa Charte des 15 engagements. D’une manière générale, il apparut clairement que le sport avait un rôle à jouer dans les objectifs de soutenabilité de l’Union Européenne, et que le sport pouvait ainsi être un modèle pour d’autres secteurs.

Pedro Moia a notamment indiqué que plus de 100 régions avaient inclus le sport dans leur “smart specialities strategies”, illustrant ainsi les liens entre sport et développement régional. Toutefois, le sport n’est qu’un moyen et pas un objectif en soit, selon Pedro Moia, d’où l’importance de relier le sport aux objectifs de la politique de cohésion. Enfin, Moia a rappelé que les fonds ESI étaient gérés sur le plan national et prenaient en compte les spécificités de chaque pays et de chaque région. A cet égard, il encouragea les acteurs du sport à se mettre en contact avec les autorités nationales, afin de débloquer les fonds de l’ESI pour le sport d’ici la mise en place du nouveau budget pour 2021-2027.

La députée européenne Von Cramon-Taubadel fut impressionnée par les projets sportifs locaux mis en place sur le terrain. Elle a appelé de ce fait à un accès facilité aux fonds européens pour le sport: “Je sais qu’au niveau régional, il est très difficile pour les petits clubs sportifs (d’accéder aux fonds de l’UE), par exemple si vous voulez investir dans des installations à haute efficacité énergétique (...). Il incomberait donc à la Commission, en collaboration avec le Parlement européen, de soutenir ces activités au niveau local et de veiller à ce que les fonds de l’ESI soient accessibles. Cela est de la plus haute importance pour le sport populaire et le sport de masse”.

Pauline Gessant, responsable des affaires européennes du Ministère des Sports français expliqua qu’en France 14 millions d’euros avaient été distribués via le FEDER à la région

du Massif Central, pour le développement et la mise en œuvre de sa stratégie touristique. Ainsi, 6 millions d'euros ont été directement alloués aux sports de plein air, en tant que moteur du développement régional. Cela a conduit à la création de 17 centres de sports de plein air permettant de mettre en place des activités de loisirs pour les touristes et la population locale, tout en participant à la création d'emplois et en protégeant la nature.

Le séminaire fût conclu par Mike McClure, président du Réseau européen des sports de plein air. Ce dernier souligna que le soutien continu par le biais des fonds du FSE était

essentiel afin que le sport puisse apporter les bénéfices durables, sociaux et économiques qui lui sont conférés au niveau régional.

Le potentiel du sport dans le développement régional est donc vaste et est largement développé dans les documents mis à disposition par SHARE.

PLUS D'INFORMATIONS

[Promoting greener sport in our regions – background document by SHARE](#)
[Watch the replay of the workshop](#)
[SHARE Initiative website](#)

Séminaire en ligne organisé par l'APES sur les effets du Covid-19 sur le sport

Le 7 octobre, l'APES (Accord Partiel Elargi sur le Sport, organe du Conseil de l'Europe) organisait un webinaire public sur « [l'impact de la Covid-19 sur le sport: comment relever les nouveaux défis européens](#) ».

Alexandre Husting, président du conseil d'administration de l'APES, a modéré les discussions sous forme de questions-réponses, en présence des intervenants suivants :

- Mme Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe
- M. Hoss Rafaty, secrétaire général de la Fédération mondiale de taekwondo
- M. Stewart Harris, directeur général de Sport Scotland (Agence nationale pour le sport)
- Mme Wanda Wendel-Vos, Chercheuse à l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (Pays-Bas)
- M. Detlef Dumon, directeur exécutif du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (ICCSPE)

Les participants ont souligné que l'impact du coronavirus sur le sport a été massif, puisque

de nombreuses organisations sportives, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, se battent pour leur survie durant la pandémie. Alors que la crise apparaît également comme une opportunité de mettre en lumière l'importance de l'activité physique et du sport sur le plan de la santé et de la résilience, il reste néanmoins très difficile d'entrevoir d'éventuels bénéfices. Les clubs souffrent des restrictions mises en place dans le sport, qui ont eu des conséquences sur les membres et la rentrée de ressources financières. Les sports de contact et d'intérieur sont les plus touchés par ces mesures.

De nombreuses organisations ont démontré leur capacité d'adaptation lors de cette crise, en proposant des activités sportives digitales dans le but de continuer à promouvoir l'activité physique, particulièrement chez les enfants. En ce sens, la crise a lancé un mouvement d'innovation et de digitalisation qui doit se poursuivre.

De nombreuses organisations font face à des difficultés dans l'accès aux fonds de soutien mis en place par les différents gouvernements

ce qui est également alarmant. Cela est particulièrement le cas pour les clubs professionnels et les ligues, qui fournissent pourtant des emplois valorisants et valorisés et contribuent ainsi à l'économie nationale.

Mme Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la démocratie au CdE, a notamment souligné que le sport ne devrait pas être considéré comme un luxe mais comme un droit fondamental. Elle a préconisé de tenir

compte des récents développements dans la révision en cours de la Charte européenne du sport et de poursuivre une stratégie holistique de promotion des valeurs du sport.

Quant au rôle du Conseil de l'Europe, il a été convenu que l'institution pourrait fonctionner comme une plateforme pour diffuser des informations et des bonnes pratiques, notamment sur la manière dont les gouvernements peuvent soutenir le secteur sportif national pour surmonter cette crise.

L'ULEB dépose une plainte contre Euroleague

Le 30 septembre, l'Union des ligues européennes de basket-ball (ULEB) a déposé une [plainte](#) devant la Commission européenne contre l'organisateur de l'Euroleague (ECA).

Dans sa plainte, l'ULEB a souligné plusieurs aspects qui pourraient ne pas être conformes au droit européen de la concurrence. Selon l'argumentation de l'ULEB, voici les principales critiques :

- L'absence de possibilité de se qualifier pour l'Euroleague sur la base des mérites sportifs. En accordant des wild cards aux clubs selon des procédures peu transparentes, le modèle européen du sport, qui est basé sur la promotion et la relégation, a été violé.
- L'Euroleague étant la compétition de clubs la plus prestigieuse du basket-ball européen, les clubs concernés génèrent des

revenus supplémentaires, tout en disputant des championnats nationaux. À cet égard, ces clubs ont des avantages comparatifs par rapport aux autres clubs des compétitions nationales, tant que la participation à l'Euroleague n'est pas basée sur le succès sportif et limitée à un nombre prédéfini de clubs.

- À plusieurs reprises, les calendriers des ligues nationales et de l'Euroleague ont été en conflit, ce qui a un impact important sur les ligues nationales et les compétitions européennes organisées par la FIBA.

Une plainte similaire de la FIBA contre Euroleague (et vice-versa) est toujours en cours à la Commission européenne. Il reste à voir si la plainte de l'ULEB va finalement convaincre la DG Compétition d'ouvrir ces procédures.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Erasmus+ Sport 2020: publication des résultats

L'Agence Exécutive pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture (EACEA) a publié le 20 octobre les [résultats des sélections](#) pour les

candidatures Erasmus + Sport. Cette édition était la dernière ayant lieu sous ce format, puisque le prochain Cadre Financier Plurian-

nuel (MFF) devrait donner lieu à certaines évolutions en termes de financement et de format dès 2021.

Cette édition a démontré de la popularité grandissante du programme :

- 1142 candidatures ont été reçues cette année, ce qui représente une augmentation record de 50 % par rapport à l'appel de 2019 ;
- 315 projets ont été sélectionnés (contre 260 l'année dernière) et recevront donc un financement de la Commission. Parmi ceux-ci, on dénombre :
- 121 projets de collaboration
- 180 projets "de collaboration à petite échelle"
- 14 projets appartenant aux "Manifestations sportives européennes à but non lucratif"

Etant donné la forte hausse du nombre de candidatures, le bureau des Comités Européens auprès de l'UE tient à féliciter chaleureusement ses 14 partenaires impliqués dans de futurs projets Erasmus+ pour l'année 2021. Dans ses 14 partenaires, 2 mèneront des Projets de collaboration, notamment ENGSO avec travers le projet EQUIP, dont le but est de

promouvoir l'égalité, ainsi que le Comité Olympique Lituanien, au sein d'un projet mettant en avant le concept d' "empowerment" pour les femmes dans le sport.

Au total, 18 Comités olympiques ainsi que 5 fédérations européennes seront impliqués dans divers projets Erasmus, notamment la Fédération européenne de Handball, l'Association européenne d'Athlétisme et la Confédération européenne de Volleyball. Nous réitérons ainsi nos félicitations et comme tous les ans, nous nous attacherons à faire l'analyse des différents résultats dans les prochaines semaines.

Concernant la prochaine vague de candidatures, l'EACEA a [d'ores et déjà annoncé](#) que le prochain appel d'offres ne sera publié qu'après que les négociations entre la Commission, le Conseil et le Parlement ne seront conclues concernant le prochain MFF (2021-2027).

Le bureau des Comités Européens auprès de l'UE souhaite le meilleur à tous les candidats sélectionnés et leur souhaite une bonne continuation dans leurs projets.

Projets Pilotes et Actions préparatoires – Résultats de la session 2020

Les résultats Erasmus + Sport 2020 n'ont pas été les seuls dévoilés par les institutions européennes ; dans notre dernière édition de notre rapport mensuel, nous avons déjà informé nos lecteurs des résultats de l'appel d'offre lancé dans le cadre des actions préparatoires relatifs à la catégorie "échanges et mobilités dans le sport". Quelques semaines plus tard, la Commission Européenne a publié la liste des projets sélectionnés dans les trois autres catégories.

- [7 projets](#) (sur un total de 96) ont été choisis dans le cadre de l'appel d'offres "Le sport comme outil d'intégration et d'inclusion sociale des réfugiés", dont le projet "Kids Love Sports" du Comité Olympique grec ;
- [5 projets](#) (sur 31) dans la catégorie " Evaluation et coaching de jeunes à risques en termes de radicalisation à travers le sport "
- [5 projets](#) (sur 141) ont été retenus dans le cadre du premier appel à propositions des "programmes relatifs au sport amateur et innovations en termes d'infrastructures".

Nous pouvons constater une augmentation considérable du nombre de candidatures dans ces trois catégories, qui avaient déjà été lancées l'année dernière. Bien que cela implique également un taux de réussite moindre, les représentants du mouvement sportif ont eu plus de succès dans leurs candidatures que lors des éditions précédentes (14 projets sur un total de 27), dont:

- 2 fédérations européennes (basket-ball et tir à l'arc)
- 5 associations nationales de football (NL, RO, MT, BE, IT)
- 4 (autres) fédérations nationales (natation - PT, korfbal - NL, athlétisme - IT et ES)
- 1 CNO (EL)
- 1 Confédération régionale du sport (DE)

- 1 club sportif (BG)

Pour rappel, les projets pilotes et actions préparatoires (PP/PA) représentent une occasion supplémentaire pour les organisations sportives de candidater pour un co-financement européen de leurs projets. Ces projets sont gérés de façon directe par la Commission européenne (et non par l'Agence Exécutive) et traitent de sujets ou de méthodes de travail qui ne sont pas directement éligibles au programme Erasmus+ Sport. Issus d'une proposition du Parlement Européen, la raison d'être des PP/PA est de servir de "laboratoire" ou de "test" pour de nouvelles actions qui, après avoir reçu un avis positif, pourraient être définitivement intégrées aux programmes de financement réguliers de l'UE.

VISITES ET REUNIONS INTERNES

Réunion avec les partenaires – Mise à jour sur l'actualité politique de l'UE

Le 13 octobre, le bureau des COE auprès de l'UE a organisé une rencontre virtuelle pour ses partenaires.

Comme premier sujet de discussion, une brève mise à jour des derniers développements depuis la proposition de la Commission d'harmoniser les restrictions de voyage dans le cadre de la crise du coronavirus, ainsi que sur le sujet de l'étude prévue sur l'impact de la pandémie sur le sport fut présentée. De plus, les possibilités d'intégrer le sport dans les différents plans de relance et programmes de l'UE ont été discutées.

Les participants ont également été invités à partager leurs expériences de la gestion de la crise du Covid-19 et de ses effets sur le sport dans leur pays. Des défis communs ont été mentionnés, tels que :

- l'organisation d'événements sportifs en salle ;
- la restriction, voire l'interdiction, de la présence de spectateurs dans les stades ;
- les limites des mesures de soutien européennes et nationales ;
- la diminution du nombre de licenciés ;
- l'accès aux facilités.

De bonnes pratiques furent également mentionnées, notamment concernant les bonnes relations entre gouvernements nationaux et ministères, la coordination avec d'autres organisations sportives (Comité Paralympique Portugais par exemple), ou encore des exemples de soutien concret.

Par la suite, le bureau des COE auprès de l'UE proposa de réfléchir aux différentes manières de rendre le lobbying des organisations sportives plus efficace. Les membres du bureau soulignèrent notamment l'importance de cultiver et de maximiser les relations avec tous les décideurs et

acteurs concernés, ainsi que la nécessité d'avoir des messages coordonnés pour parler d'une seule voix. Ce lobbying est en effet crucial pour différents aspects de la politique européenne et nationale en matière de sport, en particulier concernant l'inclusion du sport dans les différents fonds de l'UE. A nouveau, les participants ont échangé des bonnes pratiques.

Durant la session suivante, le directeur Folker Hellmund a tout d'abord évoqué la récente plainte déposée par l'Union des ligues européennes de basket-ball (ULEB) contre l'organisateur de l'Euro-ligue, l'ECA. Cette affaire pourrait être déterminante sur le plan de la politique sportive de l'UE, car la question de la distorsion de concurrence y est mentionnée.

Les chiffres actualisés du plan de relance de l'UE et le programme "Next Generation EU" ont été présentés, à savoir un budget de 750 milliards d'euros, dont 672,5 milliards d'euros seraient consacrés à la relance. En ce qui concerne les négociations en cours sur le budget à long terme de l'UE, le cadre financier pluriannuel (CFP), les informations actualisées indiquent qu'Erasmus Sport pourrait bénéficier d'une augmentation de son budget et que le sport pourrait être inclus dans les fonds structurels et d'investissement (FEDER, FC et FSE+) ainsi que dans le nouveau programme EU4Health. Grâce au lobbying intensif du bureau des COE auprès de l'UE, le sport a en effet été inclus dans un projet du FEDER ainsi que dans les projets du Parlement de EU4Health et du FSE+. Cependant, les négociations sont toujours en cours.

Enfin, les partenaires furent mis au courant des récents développements au Conseil de l'Europe,

– la maison du sport européen –

ou encore du rapport du Parlement européen concernant "Les défis des organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique" (voir article relatif au sujet).

Le webinaire s'est conclu avec une photo spéciale à l'attention de la Commissaire Mariya Gabriel sur Twitter, afin de la soutenir durant sa convalescence suite à un test Covid-19 positif. Entre temps, la Commissaire a guéri et repris ses activités et le bureau est ravi de cette nouvelle.

Les membres de la Commission UE des COE réunis virtuellement pour échanger des dernières activités de l'UE

Le 6 Octobre 2020, la Commission UE des COE a organisé une réunion virtuelle pour échanger à propos des récentes actualités européennes, discuter des challenges actuels du secteur sportif ou encore du futur de la Commission. Cet échange a permis de réunir des représentants de 9 Comités Nationaux Olympiques membres de la Commission, ainsi que le président par intérim des COE, Niels Nygaard, et des représentants du bureau des COE auprès de l'UE.

Jüri Tamm, président de la Commission a souligné la situation difficile dans laquelle le sport en Europe se trouve depuis le début de la pandémie, que ce soit en raison de l'annulation d'événements ou des complications dues aux restrictions de voyage. Niel Nygaard a rejoint Juri Tamm dans son propos, et a également abordé plusieurs actualités récentes au niveau européen, telles que les élections de l'APES, le report des FOJE d'hiver 2021, la situation au Belarus ou les progrès dans l'organisation des Jeux européens de 2023.

Les participants ont ensuite échangé au sujet des mesures de relance dans le domaine du sport ainsi que sur les relations entretenues avec les gouvernements dans la période actuelle du Covid-19. Les discussions ont mis en lumière que tous les gouvernements nationaux n'avaient pas mis en place de mesures suffisantes pour le secteur sportif, mais aussi qu'une harmonisation des règles relatives aux voyages au sein et en dehors de l'Europe serait la bienvenue. La question de la mise sur le marché d'un vaccin et d'un éventuel

accès prioritaire pour les athlètes a également été soulevée.

Dans la seconde partie de la réunion virtuelle, le bureau des COE auprès de l'UE a fait un point sur différents sujets clés de l'actualité de l'UE. Jüri Tamm a par ailleurs réitéré que le développement durable était au cœur de toutes les discussions, que ce soit dans le cadre du Green Deal européen ou des actions des Nations unies pour le climat. Dans un autre domaine, il a été question de réfléchir au sujet d'une coopération avec l'esport dans un futur proche. Le bureau européen des COE a ensuite donné un aperçu des derniers développements concernant Erasmus+, l'égalité des genres et la révision de la Charte des sports par le Conseil de l'Europe. Enfin, il a été rappelé l'importance de la défense du modèle sportif européen.

La dernière partie de la réunion a été consacrée à la présentation par Yves le Lostecque de l'Unité Sport, des dernières actualités sportives de la Commission européenne. M. le Lostecque a félicité tous les acteurs impliqués dans l'organisation de la Semaine européenne du sport, qui a pu se dérouler malgré la pandémie, et pour laquelle les cérémonies virtuelles des deux prix pour #BeActive et #BeInclusive auront lieu les 1 et 8 décembre prochains. Yves le Lostecque a également annoncé la prochaine publication d'une étude sur l'impact de la Covid-19 sur le sport, ainsi qu'une conférence sur l'avenir du sport, qui sera organisée le 17 novembre. Cette conférence abordera les questions du sport professionnel tout

comme du sport de masse au niveau de l'UE devrait ouvrir la porte quant aux discussions sur l'avenir du sport après la pandémie.

Enfin, les participants ont formulé des propositions quant aux futures activités de la Commission

européenne des COE. D'autres échanges seront organisés dans les mois à venir.

Le projet POINTS a officiellement lancé ses outils pour soutenir l'intégrité et la bonne gouvernance dans les organisations sportives

Le projet POINTS, cofinancé par Erasmus+ entre dans sa phase finale d'activité, avec la publication des principaux outils développés par le consortium du projet, avec notamment :

1. Les lignes directrices concernant les points de contact uniques pour l'intégrité dans le sport ;
2. SIGGS 2.0 Outil d'auto-évaluation pour l'organisation de la bonne gouvernance dans le sport.

Le projet POINTS, dont le bureau des COE auprès de l'UE est en charge, a soutenu la mise en place et la formation de point de contact unique pour l'intégrité (SPOC) au sein de quatorze organisations sportives, dont onze CNO, l'Association européenne d'Athlétisme, la Confédération européenne de volley-ball et FIBA Europe. Le consortium du projet doit désormais diffuser les outils pour encourager d'autres organisations européennes et nationales à renforcer leurs politiques et stratégies en matière d'intégrité.

Lignes directrices pour les points de contact uniques pour l'intégrité dans le sport

S'appuyant sur l'expertise du CIO, d'INTERPOL et d'autres partenaires, le consortium a élaboré un document dont l'objectif est de soutenir la mise en place de SPOC au sein des organisations sportives. Les objectifs de ces lignes directrices sont les suivants :

- Proposer une approche commune du concept de SPOC, dans le but de faciliter la coopération et la communication entre les organisations sportives et les acteurs du secteur ;

- Identifier les activités principales qui peuvent être conduites par les SPOCs, ainsi que les potentielles évolutions ;
- Proposer des recommandations quant aux prochaines étapes à suivre concernant la mise en place d'un SPOC dans une organisation.

Ces lignes directrices, disponibles en ligne, sont le fruit de plus d'une année d'expérience, d'activités et de formations pour les SPOCs désignés par les quatorze organisations partenaires des POINTS. Elles sont mises à disposition pour toutes les organisations sportives - CNO, confédérations sportives, fédérations européennes et fédérations nationales - sur le site web du [projet POINTS](#).

Le projet POINTS va promouvoir ces lignes directrices auprès de tous les CNO européens et leurs membres dans les prochaines semaines. L'objectif est d'élargir le champ des organisations qui mettent en place des SPOCs et de contribuer à la mise en œuvre de politiques d'intégrité efficaces.

SIGGS 2.0 : outil d'auto-évaluation pour les organisations sportives

En 2015, le bureau des COE auprès de l'UE a développé l'outil d'auto-évaluation "Soutenir la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans le sport (SIGGS)". Créé pour soutenir la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les organisations sportives via un questionnaire d'auto-évaluation et des plans d'action personnalisés, cet outil a été utilisé par plus de 300 organisations sportives européennes, nationales et régionales dans toute l'Europe.

La deuxième version de l'outil, SIGGS 2.0, poursuit l'ambition de soutenir les organisations sportives dans leur marche vers une meilleure gouvernance. Pour atteindre cet objectif, l'outil a été mis à jour afin d'intégrer les récents développements en matière d'intégrité et les bonnes pratiques de gouvernance et d'inclure des fonctionnalités supplémentaires pour les utilisateurs.

Caractéristiques principales du SIGGS 2.0 :

- 45 à 50 questions, selon la nature de votre organisation, fondées sur quatre principes clés de gouvernance : Intégrité ; Autonomie et responsabilité ; Transparence ; Démocratie, participation et inclusion ;
- Synthèse des résultats générés automatiquement et plans d'action personnalisés ;
- Accès à une bibliothèque de "feuilles de route" comprenant des exemples de bonnes pratiques dans 20 domaines de l'intégrité et de la gouvernance ;
- Possibilité de réponses individuelles ou collaboratives et de modifier les réponses à tout moment.
- Disponibilité du questionnaire en 12 langues (EN, FR, DE, HR, SL, CZ, IT, NT, DK, NO, PT, LT)

L'accès à l'outil est gratuit à partir du lien suivant : <http://siggs.novagov.com/>

Le projet POINTS a débuté en janvier 2018 et se terminera en juin 2021. Le consortium est composé du bureau de représentation des COE auprès de l'UE (leader du projet) et de 17 partenaires dont 11 CNO (Belgique, Danemark, Norvège, Pays-Bas, France, République tchèque, Slovénie, Italie, Portugal, Allemagne et Croatie), 3 fédérations européennes (Association européenne d'athlétisme, Confédération européenne de volley-ball et FIBA Europe) et 3 organisations spécialisées (INTERPOL, Sport & Recreation Alliance UK et EOSE). Le CIO, par l'intermédiaire de son Bureau d'éthique et de conformité, est un partenaire associé du projet.

N'hésitez pas à contacter la direction du projet POINTS si vous avez d'autres questions :

Capelli@euoffice.eurolympic.org

PLUS D'INFORMATIONS

[Website of POINTS project](#)

[Twitter account of the POINTS Project](#)

[SIGGS 2.0](#)